

Vu les statuts du GECT signés par les Présidents membres du Groupement européen de coopération territoriale (GECT)

Vu l'arrêté du Préfet de région Midi-Pyrénées en date du 25 août 2009 portant création du GECT Pyrénées Méditerranée,

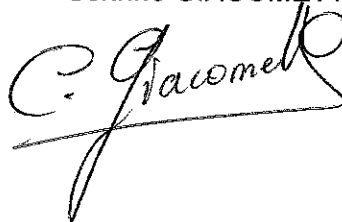
Considérant que le GECT a pour objectif de réaliser et gérer, dans une perspective de développement durable, les projets et actions de coopération territoriale approuvés par ses membres agissant dans le cadre des compétences attribuées par la législation interne de chaque Etat aux membres participants,

Considérant que la présentation du DOB est conforme aux orientations du GECT pour 2010 et qu'il prend en compte les finances disponibles.

L'Assemblée du GECT prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2010.

*Pour le Président du GECT
Pyrénées-Méditerranée*

Corinne GIACOMETTI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Giacometti', with a long horizontal stroke extending to the right.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Publié ou notifié le :